



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye.

**Communiqué**  
*non officiel*  
*pour publication immédiate*

N° 78/8

Le 14 décembre 1978

Plateau continental de la mer Egée  
(Grèce c. Turquie)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour rendra son arrêt sur la question de sa compétence dans l'affaire du Plateau continental de la mer Egée le mardi 19 décembre 1978 à 10 heures en audience publique.

## NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience et pendant les cinq premières minutes de celle-ci. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.

2. Après la clôture de l'audience, des communiqués de presse résumant la décision seront distribués dans la salle de presse.

MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les quatre cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.

3. M. C. Poux, premier secrétaire de la Cour (téléphone intérieur : 233), se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander. Si M. Poux n'est pas disponible, s'adresser à M. B. Noble (téléphone intérieur : 248).